

XP-TC/Philippeville, le 28 novembre 2019

VIROINVAL

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la 14^{ème} réunion de la CLDR

26 novembre 2019 - Château Licot, Salle du Conseil Communal

Présents :

- **Commune de Viroinval :**

*M. Denis BERTRAND, Echevin
M. Alain BOUVY, Conseiller communal
M. Jean-Marc DELIZEE, Conseiller communal
M. François MATHY, Echevin
M. Pierre MATHYS, Conseiller communal
M. Jacques MONTY, Conseiller communal
Mme Vanessa LENOIR, Conseillère communale
Mme Singrid PHILIPPE, Directrice Générale (invitée)
Mme Cathy ROOSEN, Personne-relais DR (invitée)
M. Baudouin SCHELLEN, Président de la CLDR*

- **Mesdames et Messieurs :**

<i>Isabelle ANCIAUX</i>	<i>Barbara FIZAINE</i>	<i>Wuilly MAZY</i>
<i>Caroline ASSELOOS</i>	<i>Brigitte GOMBEIR</i>	<i>Marc METENS</i>
<i>Princy BOURDEAUD'HUI</i>	<i>Claude HENAUT</i>	<i>Igor OST</i>
<i>Jean-François BOURGUIGNON</i>	<i>Thierry HEYNEN</i>	<i>Camille PIOTIN</i>
<i>Damien BRULIN</i>	<i>Pascal HUBERT</i>	<i>Marc RICHEL</i>
<i>Paul CEULEMANS</i>	<i>Céline JACQUEMIN</i>	<i>Marie-Thérèse SCHILLINGS</i>
<i>Benoît CHARLIER</i>	<i>Joël JACQUET</i>	<i>René SIMON</i>
<i>Jean-Pierre COPPENS</i>	<i>Tom KETELERS</i>	<i>Joël SOYEZ</i>
<i>Charlye DANIS</i>	<i>Vincent LAROCHE</i>	<i>Colette STORET</i>
<i>Marie-Eve DIMIDSCHSTEIN</i>	<i>Christian LEYS</i>	<i>Reinhilde VAN GOIDSENHOVEN</i>
<i>Serge DUGAIT</i>	<i>Jean-Claude MACORS</i>	<i>Franck VERMALEN</i>
<i>Alain EUGENE</i>	<i>Romeric MATHY</i>	

- **FRW :**

*M. Thomas CONSTANT, Agent de Développement
M. Xavier PAULY, Agent de Développement*

Excusés :

MM. Gaétan BERNARD Karim FATTAH Jean-Luc BAUDELET

1. Introduction

M. SCHELLEN introduit la réunion en remerciant les personnes présentes à cette 14^{ème} rencontre de la CLDR. Après être revenu sur l'historique de l'élaboration du PCDR et la recomposition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), il cède ensuite la parole aux Agents de Développement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW).

2. Approbation du PV de la réunion du 19 décembre 2017

Le PV de la 13^{ème} rencontre de la CLDR ayant été envoyé à l'Administration de la Région Wallonne (DGO3) en 2018 pour le processus d'approbation du PCDR, et sachant que les membres alors présents ne sont plus que partiellement les mêmes désormais, ce PV ne fait pas l'objet d'une approbation classique.

3. Remise dans le contexte : ODR, PCDR & CLDR

Les Agents de la FRW proposent une remise dans le contexte en explicitant ce que sont l'**ODR** (Opération de Développement Rural, soit le processus) et le **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural, soit le document papier synthétisant l'Opération) ainsi que les rôles et le fonctionnement de la **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural).

Tout d'abord, il est indiqué qu'une **ODR** est une opération qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants au point de vue économique, social, culturel, environnemental... par la réalisation de projets et d'actions de développement, d'aménagement et/ou de réaménagement. Ce processus se déroule dans le cadre d'une politique de la Région Wallonne décrite dans le décret du 6 juin 1991, abrogé par le décret du 11 avril 2014¹.

Les caractéristiques principales de l'ODR sont que :

- l'on s'intéresse à la vie au quotidien en milieu rural : tous les thèmes sont abordés, il s'agit d'une politique globale.
- l'ensemble du territoire communale est concerné.
- elle repose sur la participation citoyenne.
- il s'agit d'une planification à long terme.
- la valorisation des ressources locales est primordiale (le PCDR de Viroinval est ainsi spécifique).

Ensuite, les 5 parties du **PCDR**² sont listées. Il s'agit de :

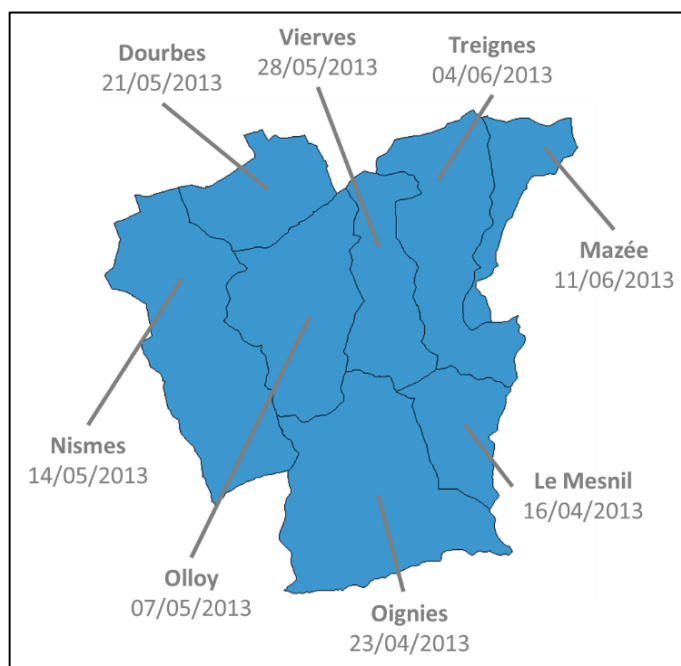
1. le description des caractéristiques socio-économiques ;
2. la consultation de la population ;
3. la stratégie de développement (définition des objectifs de développement) ;
4. les fiches projets ;
5. le tableau récapitulatif (programmation des projets et moyens financiers prévus).

La **consultation de la population** dans le cadre de l'élaboration du PCDR fait alors l'objet d'un rétroacte chronologique. La première étape de cette participation citoyenne a consisté en

¹ <https://wallex.wallonie.be/contents/acts/2/2714/1.html?doc=28041&rev=29418-20809>

² PCDR qui peut être consulté à l'Administration Communale ou via la page Web de la Commune : <http://www.viroinval.be/fr/rapport-final.html?IDC=25628>

l'organisation de 8 séances villageoise, appelées *Réunions d'Information et de Consultation*, dont le but était de prendre un premier poulx auprès des villageois quant aux réalités vécues et de formuler de premières idées de développement pour les villages et la Commune³. Ces 8 séances se sont déroulées au printemps 2013 :



Après cette première étape, des *Groupes de Travail thématiques* se sont réunis pour formuler des propositions d'objectifs et de projets et/ou actions à concrétiser pour le développement de Viroinval⁴. Cette phase s'est tenue à l'automne-hiver 2013-2014 comme l'indique le calendrier suivant :

- GT 1 - Tourisme, Patrimoine, Culture et Traditions : 5 et 19 novembre 2013.
- GT 2 - Jeunesse et Vie Associative : 3 et 17 décembre 2013.
- GT 3 - Vie Sociale, Information et Communication : 14 et 28 janvier 2014.
- GT 4 - Cadre de Vie, Environnement, Energie et Mobilité : 11 et 25 février 2014.
- GT 5 - Economie locale et Emploi : 11 et 25 mars 2014.

Ces travaux menés, la **CLDR** mise en place en décembre 2014 a eu à :

- Approuver la stratégie de développement (voir ci-après) ;
- Préciser les projets ;
- Prioriser les projets ;
- Valider les fiches-projets ;
- Approuver le PCDR dans son entièreté.

Pour ce faire, la CLDR s'est réunie à 13 reprises jusqu'en décembre 2017.

Le PCDR a pu être :

1. Approuvé par le Conseil Communal en mai 2018,
2. Défendu au Pôle Aménagement du Territoire en juillet 2018,
3. Approuvé, pour 10 ans (durée maximale) par le Gouvernement Wallon en mars 2019 (2019-2029).

³ Comptes-rendus à retrouver sur le site de la Commune : <http://www.viroinval.be/fr/consultation-de-la-population-pcdr.html?IDC=25516&IDD=36946>

⁴ Idem.

Troisième partie du PCDR, la **Stratégie de Développement** est rapidement passée en revue via le tableau de synthèse suivant (en expliquant la structure dudit tableau) :

	Axe 1 – Economie, emploi et formation	Axe 2 – Cadre de vie, Environnement, Energie, Mobilité	Axe 3 – Vie sociale, Information et communication	Axe 4 – Jeunesse, Vie associative	Axe 5 – Tourisme, Patrimoine, Culture, Traditions
Defis	Etre une commune qui trouve des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale	Etre une commune qui offre à chaque citoyen un environnement de qualité, en harmonie avec le caractère rural de l'entité	Etre une commune proche de ses citoyens qui travaille à la cohésion et à la réinsertion sociale	Etre une commune dynamique et active	Etre une commune qui développe une offre touristique et culturelle durable tout en assurant la pérennité de son patrimoine local
	Obj.1 Soutenir et développer les activités créatrices d'emplois, axées sur les spécificités de la Commune Obj.2 Stimuler l'agriculture locale et durable en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification Obj.3 Aider à l'installation de nouvelles entreprises (centrées sur une économie durable)	Obj.1 Poursuivre son implication dans les principes du développement durable Obj.2 Poursuivre l'amélioration du cadre de vie de tous les villages de <u>Viroinval</u> Obj.3 Promouvoir la mobilité durable pour tous en diminuant l'impact et l'utilisation de la voiture et en favorisant l'utilisation des modes alternatifs Obj.4 Réussir une réduction de l'empreinte écologique globale de la commune	Obj.1 Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité Obj.2 Favoriser les activités intergénérationnelles Obj.3 Elargir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et réduire la fracture numérique Obj.4 Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité commune Obj.5 Réduire les incivilités Obj.6 Renforcer la cohésion et la réinsertion sociale	Obj.1 Améliorer la communication et l'information sur la vie associative existante afin de mieux la diffuser et de promouvoir ses actions Obj.2 Assurer une salle fonctionnelle et polyvalente dans chaque village de l'entité et en améliorer la gestion Obj.3 Favoriser le maintien des jeunes dans la commune Obj.4 Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et un accueil extra-scolaire de qualité	Obj.1 Valoriser de manière innovante le patrimoine historique, culturel, naturel et industriel de la commune Obj.2 Perpétuer les traditions Obj.3 Intégrer la population à la dynamique socioculturelle

Une autre partie du PCDR est présentée par les Agents de la FRW : les **Fiches-Projets** (Partie 4). Après avoir expliqué la répartition en lots, les projets prioritaires et les plus détaillés dans le PCDR sont listés et font l'objet de divers commentaires explicatifs.

- **Lot 1 :**
 - Acquisition et aménagement de la salle Dotherpa en maison rurale à Dourbes.
 - Construction d'une maison rurale avec aménagement des abords à Olloy.
 - Rénovation de la salle de l'Ardoisière en maison rurale à Oignies.
 - Aménagement du cœur de village de Nismes.
 - Création d'une vitrine de l'artisanat.
- **Lot 2 :**
 - Acquisition et valorisation de la gare de Treignes via le développement d'un projet communautaire.
 - Chauffage par une chaufferie au bois du nouveau centre administratif, de l'école communale et du château Licot.
 - Création d'un atelier rural.
 - Poursuite de l'aménagement de la Maison de Village de Dourbes avec affectation de l'étage et des combles.
 - Installation et rénovation de panneaux didactiques aux endroits stratégiques.
 - Equipement de lieux publics en Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).
 - Développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux.
 - Restauration de la Place de l'Eglise de Oignies.
 - Création d'une maison rurale à Vierves.

Il est précisé que cette répartition en lots est le fruit d'une réflexion du précédent Collège, basée sur les indications reçues des membres de la CLDR qui ont pu s'exprimer individuellement en

décembre 2015. Le terme « vote » fut alors utilisé à l'époque et semble avoir été mal interprété par certains participants ; il s'agissait plutôt d'un sondage plutôt qu'un vote à proprement parler⁵.

Il s'agit là d'une priorisation définie à un moment précis. En aucun cas, cette ordre de priorité n'est figé définitivement. Ce sera à la CLDR de formuler annuellement ses propositions pour les projets à mettre en œuvre. Il est même ajouté que de nouveaux projets (un par période de validité de 5 ans, soit 2 pour le PCDR de Viroinval) pourront être proposés à la réception de subsides via la procédure d'*addendum* comme le prévoit la Circulaire ministérielle de 2019⁶.

Tous les projets listés dans le PCDR ne feront pas l'objet d'un subside du *Développement Rural (DR)* pour se voir concrétiser. Le point 5 du présent PV permet de le démontrer.

Cette 14^{ème} réunion de la CLDR est la première dans sa nouvelle mouture ; effectivement, la composition a été revue suite aux élections communales et afin d'obtenir une nouvelle représentation citoyenne. Le Conseil Communal a approuvé sa nouvelle composition en août 2019. C'est donc l'occasion de présenter/préciser les rôles et le fonctionnement de la CLDR :

- la CLDR a un rôle d'avis dans la réalisation des projets ;
- la CLDR doit se réunir en principe minimum 4 fois par an (art. 9 du décret) ;
- la CLDR est composée de membres effectifs et suppléants, mais ceux-ci sont sur le même pied ;
- la CLDR peut mettre en place des Groupes de Travail/GT (sur un projet, une action, une thématique) ;
- la CLDR peut inviter des personnes extérieures (ex: riverains, experts...) ;
- la CLDR dispose d'un ROI.

4. 1^{ère} demande de convention - Salle l'Ardoisière

Le PCDR ayant donc été approuvé en mars 2019 par le Gouvernement Wallon, la Commune dispose dorénavant de 10 années, soit jusqu'en mars 2029, pour introduire des demandes de promesses de subsides appelées *Conventions*. C'est ce que le Collège a souhaité faire en organisant une réunion de coordination avec la DGO3 et le Cabinet du Ministre de la Ruralité (excusé) en avril 2019. Cette réunion a permis de présenter le projet à l'Administration et de le préciser quelque peu (notamment sa nécessité du fait de l'absence de salle communale à Oignies, autre que l'école). C'est ainsi que la programmation du projet a été revue comme suit :



⁵ Qui plus est, l'application, à ce moment, de l'article 9 du ROI de la CLDR (voir plus bas) aurait pu entraîner des indications globalement différentes du fait de la participation « particulière » à cette réunion de décembre 2015.

⁶ <https://agriculture.wallonie.be/documents/44832/0/2019-02-01+Circulaire+2019-01+dat%C3%A9+et+sign%C3%A9.pdf/074b2356-d347-4ae8-a42b-75e04e879310>

C'est lors de cette réunion également que l'idée de démolition-reconstruction a été évoquée. Ce sera au futur auteur de projet (l'INASEP) non-encore désigné de préciser les meilleures options à retenir pour l'aménagement de la salle de l'Ardoisière.

Le PV de cette réunion d'avril approuvé par l'Administration (DGO3), le Cabinet du Ministre de la Ruralité, M. COLLIN à l'époque, a transmis un projet de Convention DR (établi par la DGO3) à la Commune pour approbation par le Conseil Communal. Ce point a reçu l'approbation du Conseil en juin 2019. Le dossier renvoyé à la DGO3 n'est pas encore revenu à la Commune, contresigné par la nouvelle Ministre de la Ruralité, Mme TELLIER désormais. Ce n'est qu'à ce moment que l'auteur pourra être formellement engagé pour l'étude du projet. Etude qui mènera, dans un premier temps, à l'établissement d'un ***avant-projet qui sera présenté à la CLDR pour avis.***

Ce projet ayant fait l'objet de la première demande de Convention DR, certains s'interrogent quant à la modification de l'ordre précédemment établi. M. le Bourgmestre fait savoir que ce sont des raisons techniques et administratives qui ont fait que ce n'est pas la salle Dotherpa ou la future Maison Rurale d'Olloy qui se verra aménagée en premier lieu. En effet, pour la salle Dotherpa, le problème de l'acquisition n'est pas encore résolu (le bien est actuellement propriété d'une ASBL). Quant à la future Maison Rurale d'Olloy, son emplacement est toujours en cours de réflexion. Une réunion citoyenne sera d'ailleurs organisée le 16 décembre prochain à l'initiative de la Commune à Olloy à ce sujet.

5. Avancées d'autres projets

Les projets inscrits au PCDR n'étant pas tous financé (en partie) par des subsides du DR, certains projets sont en phase de concrétisation ou ont été réalisés. C'est le cas des projets :

- 2.1 - Acquisition et valorisation de la gare de Treignes via le développement d'un projet communautaire : ce projet est en cours de réalisation grâce à des associations locales.
- 2.8 - Restauration de la Place de l'Eglise de Oignies : les travaux sont terminés à cet endroit, sans intervention du DR.
- 3.33 - Mise en place de mérites (autres que ceux destinés aux associations sportives) : la première cérémonie de remise de mérites sportifs, de la démarche environnementale, de l'intégration, de l'initiative et de l'entrepreneuriat s'est tenue le 22 novembre 2019.
- 3.42 - Ouverture d'une piste cyclable entre Oignies et Fumay : une promesse de subsides de 100.000 € ayant été obtenue, un tracé a été défini pour relier l'extrémité du RAVeL (arrivant à Oignies) à la piste cyclable au niveau de la frontière. L'itinéraire retenu ainsi que le revêtement proposé font l'objet de quelques commentaires des participants. Le projet retenu est lié à l'évolution du tourisme cyclable (nombre de vélos à assistance électrique en constante progression) et à l'existence d'une route communale au sein du Domaine des Nobertins.

L'évocation de ce projet est l'occasion de signaler l'existence du projet 3.31 dans le PCDR : Création d'une piste cyclable transfrontalière entre Treignes et Vireux. En effet, certains participants trouvent que ce projet eut été plus adapté pour atteindre la Voie Verte en France.

6. Approbation du ROI de la CLDR

La CLDR devant disposer d'un ROI (voir ci-dessus), une proposition de ROI a été transférée aux membres de la CLDR avec la convocation à la présente réunion. Les Agents de la FRW attirent l'attention sur 4 articles du ROI :

- Art. 9 : « Toute personne non excusée et absente à 3 réunions successives sera considérée comme **démissionnaire** ; une lettre de signification lui sera adressée. Si dans les 15 jours à dater de l'envoi, aucune réponse ne parvient au Président, ni à l'organisme d'assistance, la démission sera effective et la Commission Locale entérinera cette démission lors de sa prochaine réunion ».
- Art. 12 : « Hormis les cas d'urgence, la commune ou l'organisme d'assistance convoque les membres (effectifs et suppléants) par écrit **au moins 15 jours** avant la date de la réunion. La convocation mentionnera, la date, le lieu, l'heure de réunion ainsi que l'ordre du jour ».
La CLDR propose d'ajouter la possibilité d'inviter les gens aux réunions par voie de mail. Il a lieu d'actualiser cet article dans ce sens.
- Art. 23 : « Les membres de la CLDR acceptent que les **images** prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces... découlant de l'opération. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son **droit à l'image** et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au président de la CLDR, une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant ».
- Art. 24 : « Les **données à caractère personnel** concernant les membres de la CLDR (Nom - prénom - adresse - numéro de téléphone et adresse mail) ne seront utilisées qu'à des **fins strictement liées aux activités de la CLDR** (convocations aux réunions, transmission des comptes-rendus, invitations, etc.) et ne seront transmises qu'aux personnes qui travaillent dans le cadre de la CLDR (administration communale, SPW et FRW) dans le cas où cela est nécessaire pour la bonne exécution des missions et décisions de la CLDR. Tout membre de la CLDR peut s'opposer à (ou restreindre) l'utilisation de ses données en envoyant par écrit au président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse (ou limite) cette utilisation ».

Moyennant l'ajout évoqué pour l'Art. 12, le ROI est approuvé par les participants. Ce ROI sera à approuver par le Conseil Communal. Il sera ajouté sur le site Web de la Commune, tout comme les PV des réunions de la CLDR une fois approuvés.

7. Clôture de la séance et verre de l'amitié

M. SCHELLEN clôture la réunion en remerciant de nouveau les membres de la CLDR. Il leur signale que la prochaine réunion relative au Rapport Annuel sur l'ODR devrait être organisée courant du mois de février 2020. Il invite les participants à prendre le verre de l'amitié offert par l'administration communale.

Pour le Bureau Régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie

Thomas CONSTANT – Xavier PAULY
Agents de Développement

Fondation Rurale de Wallonie Equipe Entre-Sambre-et-Meuse Thomas CONSTANT - Xavier PAULY Rue de France, 66 - 5600 Philippeville Tél 071 66 01 90 t.constant@frw.be ou x.pauly@frw.be ou
--